DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE
ISBERGUES

N° A 2023-482

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de **renouvellement d'un tampon de voirie et reprise d'enrobé**, situés à l'angle de la rue Léon Blum et route de la Victoire à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS ARTOIS, 55 Parc d'activités la Galance, CS 20164, 62221 NOYELLES SOUS LENS, à compter du mardi 16 janvier 2024 jusqu'au 25 février 2024 inclus,

Objet :

Interdiction de stationnement et restriction de la circulation à l'angle de la rue Léon Blum et de la route de la Victoire

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit au niveau de l'angle de la rue Léon Blum et route de la Victoire à ISBERGUES, du mardi 16 janvier 2024 jusqu'au 25 février 2024 inclus.

Article 2 : Une voie de circulation sera supprimée et il sera interdit de dépasser (basculement sur la chaussée opposée). La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise COLAS ARTOIS chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 29 DEC. 2023

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER